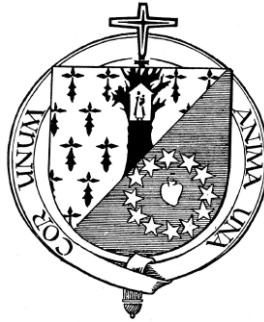


**Congrégation du Cœur Immaculé de Marie
(C.I.C.M.)**



**DIRECTIVES GENERALES POUR LA
FORMATION INITIALE**

Rome 2002

Abréviations

art.	article des <i>Constitutions cism - Directoire commun</i>
CPFI	Commission provinciale pour la Formation initiale
DGFI	<i>Directives générales pour la Formation initiale</i>
GG	Gouvernement général
JPIC	Justice, Paix & Intégrité de la Création
P/DA	Province et/ou District autonome
Vm B	<i>Vade-mecum B pour l'Administration provinciale</i>

Table des matières

	page
PREFACE	4
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION GENERALE.....	6
Un processus de toute la vie	6
Croissance progressive.....	7
Tous les membres coresponsables.....	7
CHAPITRE I : VOCATION CICM et VISION COMMUNE.....	9
Introduction	9
Caractéristiques essentielles de l'identité et de la spiritualité cism .	10
Missionnaires, envoyés aux nations	10
Amour universel en Christ.....	11
Vie religieuse et le service de la mission	12
Préférence pour les pauvres	14
Suivre Jésus	15
CHAPITRE II : ETAPES de la FORMATION	17
Introduction	17
Prénoviciat.....	20
Animation vocationnelle.....	20
Aspirantat / Postulat / Propédeutique.....	21
Premier cycle d'études	22
Candidats gradués	24
Noviciat.....	25
Postnoviciat	27
Second cycle d'études	28
Stage.....	28
Période de discernement	30
CHAPITRE III : RESPONSABLES de la FORMATION INITIALE .	31
Jeunes en formation.....	31
Équipes de formation	32
Commissions pour la Formation initiale	32
Gouvernements des P/DA.....	33
Coopération interprovinciale ou régionale	34
Gouvernement général.....	34
Politique du personnel et nominations.....	35
TERMES EN USAGE dans la Formation initiale cism	36

PREFACE

La recommandation n° 22 du XIIe Chapitre général (1999) demandait une révision des *Directives Générales pour la Formation Initiale (DGFI)*, “en fonction du contexte global de la présence missionnaire cism dans les situations frontières”.

Nous avons tous la responsabilité d'aider les jeunes à discerner l'appel que Dieu leur adresse. ... Tous les confrères sont concernés par la formation des nouveaux membres. Cette tâche importante de l'Institut requiert l'intérêt, la prière, le témoignage et la coopération de chacun. (art. 57 et 58)

Dans l'esprit de nos *Constitutions*, je vous invite tous à lire ces *Directives*, à les prendre à cœur et à les mettre en pratique. Les Supérieurs majeurs, les formateurs à tous les niveaux et les jeunes en formation leur donneront naturellement une attention particulière, parce qu'ils en sont les premiers concernés.

Les *Directives* rappellent aux Gouvernements des Provinces et des Districts autonomes et au Gouvernement général l'impérieuse et urgente obligation qui est la leur de rechercher les moyens de promouvoir les vocations pour notre Congrégation et de préparer des confrères pour la tâche de la Formation initiale. Le ministère de la Formation initiale aura la priorité dans la politique du personnel des Gouvernements.

Quant à l'élaboration immédiate de ce document, nous exprimons notre reconnaissance pour la contribution des membres de la Commission générale pour la Formation initiale lors de leur réunion à Rome en octobre 2001. Nous remercions également les équipes et les communautés de formation consultées à cet effet, ainsi que ceux qui ont participé à la Session pour formateurs tenue en novembre 2001.

Ces *Directives générales pour la Formation initiale* ont été approuvées par le Gouvernement général le 24 juin 2002 et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Jozef Lapauw, cism
Supérieur général

AVANT-PROPOS

Portée et contenu des *DGFI*

Ces *Directives générales pour la Formation initiale (DGFI)* visent à stimuler et à approfondir l'unité de notre communauté internationale cism en définissant pour nos Provinces, Districts autonomes et Régions, des programmes de Formation initiale qui expriment le même esprit missionnaire religieux cism.

Les *Directives générales* que nous présentons ici sont le fruit du travail accompli par bien des confrères au cours de nombreuses années. En effet, elles résultent d'une révision des *DGFI* promulguées en 1990. Récemment plusieurs changements importants sont intervenus :

- le premier cycle d'études se fait avant le noviciat pour tous les candidats cism
- le programme de formation des candidats frères a été adapté à leurs besoins spécifiques
- dorénavant la destination missionnaire se donne à la fin du noviciat
- on donne une préférence nette au stage après le second cycle d'études
- tous les formateurs dans le premier et second cycle et au noviciat sont nommés par le GG.

L'introduction des *DGFI* insiste sur le fait que la formation est une démarche de toute la vie et que nous portons tous la responsabilité d'aider les nouveaux membres à répondre à l'appel du Seigneur.

Le premier chapitre décrit les valeurs fondamentales de notre vocation cism.

Le deuxième chapitre traite des étapes de la formation et des cycles d'études.

Le troisième chapitre précise les différentes responsabilités dans le domaine de la formation.

Les *DGFI* supposent une bonne connaissance des autres documents de la Congrégation tels que: *Constitutions cism - Directoire commun, Constitutions cism - Commentaire - Chapitre I : Notre Institut, Vade-mecum B pour l'Administration provinciale, Directives pour la Mission, Directives générales pour l'Administration financière, et Mission en situations frontières.*

Edouard Tsimba, cism
Conseiller général responsable de la Formation initiale

INTRODUCTION GENERALE à la FORMATION INITIALE CICM

Ce n'est pas toi qui façannes Dieu,
c'est Dieu qui te façonne.
Alors, puisque tu es l'œuvre de Dieu,
attends la main de l'Artiste
qui fait toute chose en son temps.
Offre-Lui un cœur doux et maniable,
et respecte en toi l'ébauche
selon laquelle l'Artiste t'a modelé.
Que ton argile soit malléable,
de peur qu'elle ne se durcisse
et résiste à l'empreinte de ses doigts.

(Saint-Irénée, environ l'année 185)

Un processus de toute la vie

- 1 La formation est un processus de conversion et de croissance de toute la personne et qui dure toute la vie; elle vise à conformer nos esprits et nos cœurs au Seigneur Jésus-Christ dans notre engagement missionnaire. (art. 56)
- 2 Nous devons devenir sensibles, attentifs et accueillants à l'appel et à l'œuvre de Dieu. Tout au long de notre vie, une interaction dynamique a lieu entre l'appel de Dieu et notre réponse sans réserve dans une fidélité créative. Cette réponse fera de nous des instruments toujours mieux accordés à l'accomplissement de la mission que Jésus nous a confiée, individuellement et en communauté.

Croissance progressive

- 3 Le processus de formation initiale doit préparer les nouveaux membres à accepter progressivement les tâches spécifiques de notre Congrégation. “L’Institut assume la responsabilité de discerner avec eux l’authenticité de leur vocation et de les préparer à leur futur ministère.” (art. 58)

Tous les membres coresponsables

- 4 La formation des nouveaux membres est décisive pour l’avenir de la mission et pour la vie de la Congrégation. Elle est donc importante pour tous ses membres. Tous les confrères partagent la responsabilité d’assurer une formation qui réponde aux exigences de notre temps et aux appels de l’Esprit.
- 5 Tout en respectant le rôle spécifique des formateurs, l’intérêt et la participation de tous les membres à la formation, élargissent l’éventail des influences sur les jeunes en formation et permettent de mieux les connaître.
- 6 Nous pouvons collaborer de bien des manières à la Formation initiale. Entre autres, en collaborant à l’animation vocationnelle, en préparant les candidats au prénoviciat, en s’engageant comme directeur spirituel, en donnant des cours, en accueillant les jeunes en formation pour une expérience missionnaire-pastorale, en accompagnant les stagiaires pour leur acculturation et leur intégration et en allant rendre visite aux communautés de formation.
- 7 Des contacts réguliers avec les confrères sur le terrain et avec ceux qui sont en congé sont nécessaires afin de donner une forme concrète et une touche de réalisme aux aspirations missionnaires des jeunes en formation.

- 8 Par notre style de vie évangélique et par le témoignage joyeux de notre communion fraternelle, nous désirons, partout où nous sommes, sensibiliser les cœurs à l'appel du Maître de la moisson.
- 9 La prière pour les vocations missionnaires et pour la persévérance fidèle de ceux qui sont appelés aura une place de choix dans nos intentions personnelles et communautaires. *“La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux; priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson.”* (Lc 10, 2-3)

CHAPITRE I

VOCATION CICM et VISION COMMUNE

Introduction

- 10 Nos *Constitutions* donnent une claire description de ce que nous sommes et de ce que nous poursuivons (cf. art. 2) et elles décrivent les caractéristiques essentielles de notre vocation et de notre vie (Chapitre I).
- 11 La Formation initiale aide les nouveaux membres à répondre avec générosité et enthousiasme au même appel du Seigneur qui trouve son expression historique dans la vocation de notre Fondateur et dans la fondation de notre Congrégation.
- 12 Un nouveau membre qui s'oriente vers un engagement pour toute la vie, reconnaît que sa vocation est incarnée dans la vision et la mission cicm. Il devient un missionnaire religieux et se joint à nous dans notre démarche pour vivre chaque jour la vocation cicm.
- 13 Il est important qu'à toutes les étapes, les programmes conduisent nos jeunes en formation à vivre toujours mieux notre vocation et notre vision cicm commune.
- 14 La Formation initiale mettra l'accent sur l'unité des différentes dimensions de la vie missionnaire que nous avons choisie. On veillera à rechercher un équilibre judicieux entre les études, la pratique missionnaire-pastorale, la vie communautaire et la vie spirituelle.

Caractéristiques essentielles de l'identité et de la spiritualité cism

Missionnaires, envoyés aux nations

- 15 Notre Congrégation missionnaire religieuse existe uniquement pour la mission. C'est le contexte missionnaire qui modèle notre spiritualité.
- 16 Une vraie conversion à la personne de Jésus-Christ et à son message est la condition première pour devenir vraiment des missionnaires capables de proclamer l'Évangile, de dialoguer et de collaborer.

Quelques directives

- 17 Une ambiance, un environnement orienté vers la mission est toujours un trait caractéristique de nos communautés de formation.
- 18 Il faut assurer une solide formation en sciences humaines (p. ex. l'anthropologie culturelle, etc.) et en missiologie. Il est important de comprendre l'histoire et la situation actuelle de l'Église. En étudiant la mission en général et nos propres missions en particulier, nous considérons aussi la mission de toutes les Églises chrétiennes.
- 19 Nous étudions d'autres traditions religieuses et essayons de les comprendre de l'intérieur. Nous cherchons à discerner la présence de Dieu dans leur foi, leur histoire, leur culture et leur vie.

- 20 Au cours de la Formation initiale, nous recherchons des relations amicales avec les autres Églises chrétiennes et, partout où c'est possible, un dialogue avec les croyants d'autres traditions religieuses. Notre présence missionnaire parmi eux s'exprime dans une attitude d'écoute, de respect et d'ouverture.
- 21 Nous restons toujours attentifs à tout ce qui se passe dans le monde. Nous regardons au-delà de nos frontières et de notre culture et nous cultivons notre intérêt pour les grands événements du monde.

Amour universel en Christ

- 22 Toute l'Église est appelée à être signe et instrument de l'union avec Dieu et de l'unité de toute la famille humaine. Nous sommes appelés à partager la mission de l'Église, en allant au-delà de nos frontières culturelles et nationales. En quittant notre pays, en nous intégrant dans d'autres réalités culturelles et en partageant les aspirations profondes d'autres peuples, nous voulons être un signe de la dimension universelle de l'amour.
- 23 Notre propre communion cism, par laquelle "*Nous nous accueillons en frères, nous nous confirmons mutuellement et nous nous enrichissons de nos différences*" (prière pour le Chapitre général de 1987), est un premier pas dans le sens du témoignage de l'amour universel dans le Christ. La vocation à l'amour universel en Jésus-Christ a des implications pour notre vie missionnaire dès les premières années de formation.

Quelques directives

- 24 Nous découvrons progressivement les implications de notre appartenance à une famille missionnaire religieuse internationale. Nous voulons être réellement ouverts aux valeurs des cultures et des civilisations différentes des nôtres. Nous nous laissons guider chaque jour par l'exemple du Seigneur qui devint en tout semblable aux hommes, excepté le péché. Nous parlons dans nos communautés une langue comprise par tous les confrères et nous nous efforçons sérieusement d'apprendre les deux langues internationales adoptées par la Congrégation (cf. art. 71.1).
- 25 Nous développons tout particulièrement des attitudes d'amitié et de fraternité, de dialogue et de travail en équipe, d'ouverture et d'estime pour les autres cultures et coutumes et de profond respect pour l'être spécifique et les valeurs de chaque personne.
- 26 Des communautés internationales de formation offrent l'occasion de faire une première expérience de dépassement de sa culture et d'ouverture au monde. Nos équipes de formation seront, autant que possible, internationales.

Vie religieuse et le service de la mission

- 27 Nous nous engageons pour la mission par la vie consacrée. Notre vie religieuse nous pousse, personnellement et en communauté, à être des hommes de discernement qui recherchent la présence active de Dieu dans le monde et des personnes entièrement consacrées à la venue du Royaume.

Quelques directives

- 28 Ayant choisi de vivre le célibat religieux en vue du Royaume, nous devons regarder notre sexualité comme un élément positif et créatif de notre personnalité.

- 29 Cependant, bien que la sexualité soit belle et un don reçu de Dieu, elle reste toujours ambiguë. Elle peut étouffer la vie de l'Esprit. La croissance dans ce domaine sera activement encouragée et ne devrait jamais être laissée sans une direction appropriée.
- 30 Prudence et discipline sont nécessaires. L'idéal du célibat ne peut se réaliser sans la grâce et sans la prière. Une communauté fraternelle nous fournira le soutien indispensable. Un engagement missionnaire valable et épanouissant nous donne l'occasion d'établir avec les gens des relations attentionnées et amicales.
- 31 Au cours des années de formation, les jeunes seront entraînés à comprendre le sens de notre vœu de pauvreté comme missionnaires religieux. Cette connaissance sera approfondie par la pratique, y compris la participation à la gestion des biens matériels. Les formateurs impliqueront les jeunes en formation dans l'organisation, le budget, la comptabilité et l'évaluation de la communauté.
- 32 En nous engageant à une vie d'obéissance, nous nous unissons au Christ obéissant. En lui nous sommes libérés pour accomplir la volonté de Dieu dans une fidélité créative à notre mission. Au cours des années de formation, les jeunes seront guidés pour discerner sans cesse, personnellement et en communauté, l'appel du Seigneur. Le dialogue fraternel et la confiance mutuelle les aident à grandir dans l'obéissance. Il faut respecter le service d'autorité de nos formateurs. Ils cheminent avec nous en frères aînés pleins d'attention.
- 33 Grâce à un authentique esprit de service et de partage, notre vie en communauté de formation devient évangélisatrice. Les formateurs initieront les jeunes en formation au partage des responsabilités et au travail en équipe.

- 34 Nos communautés doivent être des lieux de chaleureuse hospitalité, ouvertes au peuple au milieu duquel nous vivons et travaillons. L'hospitalité bien comprise ne nous dispense pas d'assumer nos responsabilités; au contraire, elle nous y encourage.
- 35 Une évaluation régulière de notre vie communautaire et de notre style de vie fera partie intégrante de la formation. On fixera des temps précis pour faire cette évaluation.

Préférence pour les pauvres

- 36 Nous voulons vivre proches des pauvres dans nos engagements missionnaires. Dans notre vie quotidienne, nous tenons à apprendre d'eux, à nous identifier de plus en plus à eux et à partager leurs joies et leurs souffrances.
- 37 Notre amour des pauvres doit être actif. Il doit nous conduire à connaître et à analyser les situations de pauvreté, d'injustice et d'oppression et, par conséquent, à promouvoir la recherche d'actions concrètes. Nous prenons le parti des pauvres dans la construction d'un monde plus juste et plus fraternel.

Quelques directives

- 38 Notre style de vie simple exprime notre préférence pour les pauvres. Nous nous entraignons à adopter ce style de vie.
- 39 Nos vêtements, notre nourriture et nos moyens matériels seront simples. Nos maisons seront modestes et adaptées aux situations locales.

- 40 Nous cultiverons l'esprit de partage. Nous apprendrons comment évaluer régulièrement notre façon de vivre. Tout ceci nous aidera à rester fidèles et réalistes dans notre manière d'exprimer notre amour pour les pauvres.
- 41 Tout en développant la dimension intellectuelle de notre formation, nous apprécierons aussi le travail manuel et les humbles tâches.
- 42 On aidera les jeunes en formation, par une réflexion théologique et le discernement spirituel, à faire le lien entre leur foi et l'engagement concret pour un monde plus juste.
- 43 On accordera une attention spéciale à guider la participation des jeunes en formation aux problèmes de JPIC. On aura soin de promouvoir l'étude de la doctrine sociale de l'Église et l'apprentissage du bon usage de différents instruments d'analyse sociale.
- 44 La formation missionnaire-pastorale de nos jeunes en formation sera organisée de préférence parmi les pauvres et les nécessiteux.

Suivre Jésus

- 45 Notre manière particulière de suivre Jésus modèle notre spiritualité cism. Cette spiritualité prend en compte toutes les dimensions et tous les aspects de notre vie et les unifie d'une manière dynamique: notre vocation missionnaire *ad gentes* avec sa caractéristique *ad extra*, notre fraternité universelle, notre vie religieuse, notre préférence pour les pauvres et notre engagement pour JPIC.

- 46 Nos motivations sont renforcées par un contact quotidien avec le Christ, le Verbe incarné. C'est en le suivant que nous pouvons devenir des missionnaires au service du Royaume de Dieu.

Quelques directives

- 47 Les formateurs veilleront avec soin à introduire progressivement les jeunes en formation à une spiritualité missionnaire cism.
- 48 Les formateurs seront attentifs à promouvoir une saine intégration entre la prière et les autres exigences de la vie quotidienne.
- 49 Les jeunes en formation seront formés aux différentes formes de prière: la prière liturgique officielle et aussi les formes plus spontanées telles que le partage de foi. Notre prière intégrera les événements de notre vie quotidienne, nos joies et nos soucis.
- 50 Chaque communauté aura un horaire quotidien pour la prière et la méditation. Nous prions ensemble la Liturgie des Heures, spécialement les Laudes et les Vêpres. Nous consacrons un temps à la lecture régulière de l'Écriture Sainte. L'Eucharistie doit avoir une place toute spéciale dans nos vies de telle sorte qu'elle devienne le signe et le moyen de notre union au Christ et des uns envers les autres. La communauté de formation célèbre l'Eucharistie chaque jour.
- 51 La direction spirituelle est un élément indispensable de la Formation initiale. La pratique de la direction spirituelle aidera les jeunes en formation à être constamment ouverts à l'Esprit et à grandir dans leur engagement envers le Seigneur. Les formateurs veilleront à ce que des directeurs spirituels compétents soient à la disposition des jeunes en formation et à ce qu'un programme de direction spirituelle soit établi pour chacun d'eux.

CHAPITRE II

ETAPES de la FORMATION et CYCLES d'ETUDES

Introduction

- 52 Tous les candidats qui s'engagent dans la vie missionnaire religieuse passent par une période d'initiation et de formation dont la fin ultime est un engagement de toute la vie pour la mission. Cette période d'initiation et de formation comprend trois grandes étapes: le prénoviciat, le noviciat et le postnoviciat.
- 53 La période d'initiation et de formation à la vie missionnaire religieuse va normalement de pair avec une période de développement humain, intellectuel et professionnel que nous identifions par l'expression: cycle d'études (en anglais: *Program of Studies*).
- 54 Pour la plupart des jeunes en formation, le cycle d'études comprend un premier cycle et un second cycle (en anglais: *Undergraduate and Graduate Program of Studies*). Il existe aussi un seul cycle intégré d'études philosophiques et théologiques (*Integrated Program*).
- 55 Pendant leurs études, les confrères en formation initiale acquièrent les connaissances et les qualifications nécessaires pour accomplir leurs tâches missionnaires. Les programmes d'étude tiennent compte des prescriptions du droit universel, des aptitudes personnelles des confrères et des exigences de notre service missionnaire. (art. 71)

- 56 Toutes les études seront en relation avec la construction du Royaume de Dieu. Elles viseront à approfondir la connaissance des situations humaines et des cultures. Elles devront toujours comporter une dimension missionnaire.
- 57 Notre formation doit être organisée en fonction de la mission de notre Congrégation. Les situations spécifiques aux Provinces et Régions doivent se répercuter dans nos programmes d'étude.
- 58 La durée et l'intégration de la formation religieuse proprement dite et des cycles d'études dépendent du niveau des études déjà accomplies et de la maturité personnelle du candidat qui entre en formation.
- 59 Les étapes de l'initiation et de la formation à la vie missionnaire religieuse, à savoir prénoviciat, noviciat et postnoviciat, s'adressent à tous les candidats. Par contre, le cycle d'études à suivre est déterminé, dans chaque cas, sur base du niveau de formation atteint par le candidat et son choix pour le ministère de prêtre ou de frère.
- 60 Les études ne sont pas un but en soi; elles sont orientées vers la mission. La Congrégation n'existe, en effet, que pour la mission. Elle doit donc considérer la formation de ses jeunes comme une formation à l'apostolat.
- 61 Tout au long des étapes de la formation, il doit y avoir des contacts permanents et progressifs avec les diverses situations pastorales et missionnaires. Cela se fera nécessairement à une échelle limitée pendant les premières périodes de la Formation initiale. Le stage dans la P/DA de mission offre une plus longue période de formation missionnaire-pastorale.
- 62 La formation missionnaire-pastorale se fait selon un

plan bien établi et doit être soigneusement supervisée.

- 63 Le stage fait partie intégrante de la Formation initiale. Il se déroule au cours du postnoviciat dans la P/DA de mission.
- 64 De préférence le stage suit le second cycle d'études; exceptionnellement il le précède.
- 65 Pour les candidats prêtres, la Formation initiale termine avec l'ordination sacerdotale; pour les candidats frères, elle termine avec la profession des vœux perpétuels.
- 66 Les formateurs feront une évaluation aux différentes périodes du processus de la formation. Cette matière est du domaine confidentiel et requiert la discrétion.

Prénoviciat

- 67 Le prénoviciat fait partie intégrante de la Formation initiale cism, bien que les prénovices ne soient pas encore membres de la Congrégation.
- 68 Le prénoviciat est l'étape qui prépare le candidat à son entrée au noviciat.
Cette étape peut comprendre trois périodes:
animation vocationnelle, aspirantat / postulat / propédeutique et le premier cycle d'études.
- 69 Une sélection rigoureuse sera faite durant le prénoviciat. En voici quelques éléments importants:
- lettre de demande d'admission
 - tests intellectuels et psychologiques
 - examen médical
 - entretiens
 - visites / contacts (école, paroisse, parents)
 - histoire de vie.

Animation vocationnelle

- 70 L'animation vocationnelle ne cherche pas seulement à recruter et accueillir des candidats, mais aussi à présenter à tous les croyants le charisme, la spiritualité et la vision missionnaire de cism. Ainsi elle permet aux candidats possibles de discerner leur vocation.
- 71 Le Supérieur de la P/DA, assisté de la CPFII, et du consentement de son Conseil, approuve le programme de l'animation vocationnelle et en nomme l'animateur.

- 72 Les jeunes intéressés à cism seront aidés par l'animateur vocationnel, qui
- les introduira aux œuvres et ministères des prêtres et frères cism
 - leur donnera de la lecture sur cism
 - les invitera à séjourner pendant un temps dans une communauté, paroisse ou centre cism
 - leur donnera des recollections ou retraites
 - les aidera à rencontrer d'autres confrères cism
 - les assistera par d'autres moyens appropriés.
- 73 Quand un candidat a exprimé son désir pour devenir un cism, l'animateur vocationnel suivra la procédure de sélection et le recommandera pour la période suivante.

Aspirantat / Postulat / Propédeutique

- 74 L'aspirantat / postulat / propédeutique prépare les candidats au premier cycle d'études. Cette préparation se fera dans un cadre plus ou moins structuré.
- 75 Le Supérieur de la P/DA, assisté de la CPF, du consentement de son Conseil, décide si, oui ou non, l'aspirantat / postulat / propédeutique doit être organisé dans sa P/DA.
- 76 Les buts principaux de l'aspirantat / postulat / propédeutique sont:
- veiller à ce que le candidat atteigne le niveau intellectuel requis pour commencer les études du premier cycle
 - faire progresser la formation humaine et chrétienne du candidat
 - permettre à la Congrégation et au candidat de se connaître mutuellement
 - aider le candidat à discerner sa vocation
 - développer l'aptitude du candidat à la vie communautaire.

- 77 Le Supérieur de la P/DA, assisté de la CPFII, et du consentement de son Conseil, détermine les modalités, la durée de l'aspirantat / postulat / propédeutique, en établit le programme et en nomme les responsables. (Cf. art. 61.1)
- 78 La Commission pour la Formation initiale assiste le Supérieur de la P/DA et son Conseil dans l'élaboration et l'exécution du programme de l'aspirantat / postulat / propédeutique.
- 79 Le(s) animateur(s) vocationnel(s) et ceux auxquels le Gouvernement de P/DA a confié l'acceptation des candidats à l'aspirantat / postulat / propédeutique, feront toutes les enquêtes requises à leur sujet et se procureront les recommandations nécessaires.
- 80 Les critères d'admission à l'aspirantat / postulat / propédeutique sont établis par le Supérieur de la P/DA du consentement de son Conseil. Parmi eux, on retiendra :
- santé physique et psychique
 - des motivations droites pour devenir missionnaire religieux
 - ouverture au charisme cism de la mission *ad gentes* avec sa caractéristique *ad extra*
 - aptitude pour les études.

Premier cycle d'études

- 81 Le programme des études du premier cycle vise à poser les fondements nécessaires à l'apostolat missionnaire. Autant que possible, ce programme a lieu dans le pays du candidat.
- 82 Pour ceux qui se préparent au ministère presbytéral, les études du premier cycle comprendront l'acquisition d'une base philosophique solide et l'étude des sujets spécifiques à la formation cism.
- 83 Pour ceux qui se préparent à l'engagement comme

frères, le premier cycle d'études mettra l'accent sur la formation humaine et chrétienne et sur des sujets spécifiques à la formation cism.

- 84 Les buts principaux de la formation dans le premier cycle d'études sont:
- permettre à la Congrégation et au candidat de se connaître mutuellement
 - faire progresser la formation humaine, intellectuelle et chrétienne du candidat par l'étude des sciences humaines et religieuses
 - développer l'aptitude du candidat à la vie communautaire
 - permettre au candidat de mieux se connaître par les études, la vie communautaire, la prière et l'apostolat
 - aider le candidat à discerner sa vocation
 - permettre au candidat de s'intégrer davantage dans sa propre culture et d'intérioriser les idéaux cism.
- 85 Le Supérieur provincial, assisté de la CPF, et du consentement de son Conseil, établit le programme du premier cycle (les études, la formation missionnaire-pastorale, la vie communautaire et la vie spirituelle) et l'envoie au Gouvernement général pour approbation finale.
- 86 Le Supérieur provincial, du consentement de son Conseil, établit les critères pour l'admission au premier cycle d'études. Parmi eux on retiendra:
- santé physique et psychique
 - des motivations droites pour devenir missionnaire religieux
 - ouverture au charisme cism de la mission *ad gentes* avec sa caractéristique *ad extra*
 - aptitude pour les études.
- 87 Une fois les conditions remplies par le candidat, le Supérieur provincial, du consentement de son Conseil, admet le candidat au premier cycle.

- 88 A la fin de chaque année l'équipe de formation soumettra une évaluation de chaque candidat au Supérieur provincial.
- 89 A la fin du prénoviciat, le candidat demandera par écrit au Supérieur provincial la permission d'entrer au noviciat. L'équipe de formation ajoutera à cette demande une évaluation globale du candidat.

Candidats gradués

- 90 Ceux qui, après des études supérieures désirent entrer dans la Congrégation, habiteront dans une communauté de formation et suivront un programme spécifique pour se préparer à entrer au noviciat. Le Supérieur de la P/DA, assisté de la CPF, établira ce programme. Tous les buts principaux, la procédure pour l'admission et l'accomplissement des études du premier cycle s'appliquent à ce programme spécifique.

Noviciat

- 91 Le noviciat prépare le novice à s'engager totalement, par une consécration publique à Dieu, au service de la mission confiée à l'Institut. Le noviciat éprouve le propos et l'idonéité du novice. Il l'introduit à une meilleure compréhension du sens et des exigences de notre vie missionnaire religieuse. Il lui permet de faire l'expérience de notre manière de vivre et de se pénétrer de plus en plus de l'esprit de notre Institut. (art. 61)
- 92 Le Supérieur provincial et son Conseil, assistés de la CPF, déterminent le programme du noviciat. Ce programme doit être approuvé par le Supérieur général, du consentement de son Conseil. (cf. art. 77.2)
- 93 Le programme comprendra les éléments canoniques régulièrement requis pour la formation des religieux ainsi qu'un certain nombre de points spécifiquement cism. Parmi ces points, on accordera l'attention qui s'impose à ce qui suit:
- étude des *Constitutions cism – Directoire commun* et du *Commentaire – Chapitre I : Notre Institut*.
 - étude des autres documents cism importants
 - étude de l'histoire de cism
 - étude de la spiritualité missionnaire cism
 - introduction à la missiologie
 - cism aujourd'hui
 - étude des deux langues internationales adoptées par la Congrégation (cf. art. 71.1).
- 94 Le novice vivra dans une atmosphère de prière et d'ouverture à la Parole de Dieu. Il découvrira le Seigneur présent en lui-même, dans les autres et dans les événements quotidiens. Il montrera un intérêt croissant pour la mission et pour les événements les plus importants dans le monde et dans l'Église.
- 95 Le Supérieur de la P/DA, du consentement de son

Conseil, accepte le candidat au noviciat. Il le fera en tenant compte des critères d'acceptation définis ci-dessous.

- 96 Pour l'admission au noviciat, outre les stipulations du droit universel, on retiendra les critères suivants:
- ouverture au charisme cism de la mission *ad gentes* avec sa caractéristique *ad extra*
 - option préférentielle pour les pauvres dans un style de vie missionnaire religieuse
 - aptitude pour les études
 - santé physique et psychique et motivations droites
 - degré de maturité humaine et religieuse indiquant que le candidat a les capacités de s'engager à la fin du noviciat.
- 97 Le noviciat durera une année entière et se fera, autant que possible, dans le pays du candidat.
- 98 Un équilibre judicieux et une intégration harmonieuse de la prière, de l'étude, de la vie en communauté, du travail manuel et des activités apostoliques devront préparer les novices aux premiers vœux temporaires à la fin du noviciat.
- 99 A la fin du noviciat, le novice demandera par écrit au Supérieur provincial l'admission aux premiers vœux. L'équipe de la formation ajoutera à cette demande une évaluation. Par la profession, il devient membre cism et exprime ainsi le désir de se préparer progressivement à un engagement définitif au service de la mission.

Post-noviciat

- 100 Après la première profession, la formation initiale se poursuit pendant plusieurs années en vue d'affermir les fondements de spiritualité missionnaire posés pendant le noviciat et de préparer les confrères à leur ministère par une formation intellectuelle et pastorale. (art. 70)
- 101 L'étape du Post-noviciat comprend deux périodes (le second cycle d'études et le stage) qui préparent les jeunes membres à leur ministère missionnaire. Pendant les études les jeunes confrères vivront dans une communauté de formation cicm. Le stage se fera
- de préférence après avoir complètement terminé les études du second cycle
 - ou exceptionnellement avant de commencer les études du second cycle.
- 102 A la fin de chaque année du postnoviciat le confrère demandera par écrit au Supérieur de la P/DA l'admission au renouvellement des vœux. Les formateurs ajouteront à cette demande une évaluation. (Cf. art. 66)
- 103 Le Supérieur de la P/DA et son Conseil, assistés de la CPFI, établissent les programmes du postnoviciat et les soumettent à l'approbation du Gouvernement général. (cf. art. 77.2)

Second cycle d'études

- 104 Les études du second cycle visent à donner une formation qui est spécifique au ministère missionnaire.
- 105 Pour ceux qui se préparent au ministère presbytéral, il s'agit de l'étude de la théologie orientée vers la mission.
- 106 Pour ceux qui se préparent à l'engagement comme frères, il s'agit d'une formation professionnelle en relation avec leurs talents et les besoins de la mission.
- 107 Pour le second cycle d'études, on instituera des communautés internationales de formation partout où c'est possible et opportun.
- 108 La coopération régionale et interprovinciale est à promouvoir au niveau du second cycle de la Formation initiale.

Stage

- 109 Le stage en CICM est défini comme une expérience directe de la réalité de la vie missionnaire et du travail cism à partir d'un processus d'acculturation et d'une formation missionnaire-pastorale prolongée.
- 110 Le stage aura normalement une durée de deux à trois ans dans la P/DA de mission.
- 111 Pour décider à quel moment se fait le stage (cf. n° 101), on tiendra compte de ce qui suit:
- le degré de maturité et l'âge du candidat stagiaire
 - certains avantages pour un frère de recevoir sa formation professionnelle dans sa P/DA de mission.
 - la politique de la P/DA qui reçoit.

- 112 Après avoir reçu de la part du GG la liste des P/DA prioritaires, les jeunes en formation indiqueront leur choix par ordre de préférence.
Ceux qui choisissent le stage après le second cycle demanderont une destination missionnaire pendant le noviciat. Ils la recevront à la fin du noviciat. Le GG leur donnera une nomination missionnaire à la fin de leurs études.
Ceux qui exceptionnellement choisissent le stage avant le second cycle demanderont une nomination missionnaire pendant le noviciat. Ils la recevront vers la fin du noviciat.
- 113 Avant qu'un confrère ne commence son stage, des relations et des échanges d'informations s'établiront entre la P/DA de mission, la P/DA d'origine et, le cas échéant, la P/DA où s'est faite la Formation initiale. Ces échanges sont du domaine confidentiel et requièrent la discrétion. On veillera à ce que le dossier du stagiaire soit transmis à sa P/DA de mission dans le meilleur délai.
- 114 La P/DA qui reçoit un confrère stagiaire porte l'entière responsabilité pour la suite de sa formation.
- 115 La P/DA qui reçoit un confrère stagiaire préparera un programme complet de ce stage (voir *Vm B*, appendice 9). Ce programme sera centré sur l'acculturation progressive du stagiaire, sur son accompagnement spirituel ainsi que sur son intégration dans l'Église locale et dans la P/DA cism. Ce programme devra aussi assurer une formation à l'apostolat où il recevra une tâche valable. Il se peut que le stage commence par l'étude intensive de la langue internationale adoptée par la Région.
- 116 Le coordinateur de stage fera régulièrement une évaluation avec le stagiaire et avec son accompagnateur ou le confrère désigné pour cette tâche.

- 117 Au cas exceptionnel où le stage se fait avant le second cycle, on veillera à transmettre l'évaluation finale de tout le stage du confrère à ceux qui seront responsables de l'étape suivante de sa Formation initiale.
- 118 Pour les candidats prêtres, l'admission aux vœux perpétuels se fera au plus tôt un an avant la fin de la Formation initiale.
Pour les candidats frères, l'admission aux vœux perpétuels se fera après le stage et l'accomplissement du minimum requis de trois renouvellements des vœux.
- 119 Le Supérieur de la P/DA accepte le candidat aux Ordres. L'ordination sacerdotale marque la fin de la Formation initiale.
Pour les candidats frères, la Formation initiale prend fin avec la profession des vœux perpétuels.

Période de discernement

- 120 La période de discernement est une interruption au cours du postnoviciat afin de permettre de discerner la vocation missionnaire d'un confrère en dehors de la communauté de formation. Cette interruption dans le déroulement de la Formation initiale peut être demandée par le confrère ou par la Congrégation. Cependant, cette période de discernement ne doit pas être confondue avec celle du stage.

CHAPITRE III

RESPONSABLES

de la

FORMATION INITIALE

- 121 Le principe de subsidiarité s'applique également à la Formation initiale en conformité avec les *Constitutions* (cf. art. 83).
- 122 Des structures d'autorité adéquates et une réelle collaboration à tous les niveaux sont importantes afin d'assurer une unité de vision et d'orientation dans la Formation initiale.
- 123 Une commune responsabilité et la collaboration avec le Gouvernement général et entre les P/DA sont indispensables afin de libérer le personnel nécessaire pour le travail de la Formation initiale.

Jeunes en formation

- 124 Chaque confrère en formation initiale porte la responsabilité première de sa propre formation. Avec l'aide du Seigneur et accompagné par l'équipe de formation, il s'efforce de croître dans sa vocation. (art. 73)

Équipes de formation

- 125 Les membres des équipes de formation doivent être des hommes de foi qui considèrent leur travail comme un ministère. Il faut qu'ils aient une expérience positive de la vie missionnaire et du travail en équipe. Ils doivent pouvoir comprendre et accompagner les jeunes confrères, créer avec eux un climat fraternel et les aider à atteindre leur maturité dans le Christ. Ils recevront une préparation adéquate à leur tâche. (art. 74)
- 126 Dans nos maisons de formation, la direction appartient au Supérieur de la communauté ou au maître des novices. Le travail en équipe et l'esprit d'équipe y sont fort nécessaires. Tous ceux qui sont chargés de la Formation initiale seront les premiers à donner l'exemple de cet esprit. Ceux qui habitent ensemble dans une même maison prendront à cœur l'animation de la communauté.
- 127 Les formateurs veilleront à ce que l'unité et la continuité soient réellement assurées dans les étapes successives de la Formation initiale.
- 128 On respectera en même temps le caractère particulier et le degré de maturité de chaque jeune en formation.

Commissions pour la Formation initiale

- 129 Les P/DA qui ont un programme de Formation initiale doivent avoir une Commission pour la Formation initiale. Là où la Formation initiale est organisée au niveau régional ou interprovincial, on établira une commission régionale ou interprovinciale (voir *Vm B*, appendice 8).

- 130 Le Supérieur de la P/DA, du consentement de son Conseil, a la responsabilité d'établir la Commission, d'en nommer les membres et d'en donner les Statuts (selon les stipulations du *Vm B*, appendice 3). Quand il s'agit d'une coopération interprovinciale ou régionale, cette responsabilité revient aux Supérieurs des P/DA concernés.
- 131 Une Commission générale pour la formation initiale assiste le Supérieur général et son Conseil. (art. 77.1)
- 132 Les Commissions pour la Formation initiale sont des organes consultatifs. Elles peuvent soulever des questions, donner des avis et soumettre des suggestions et recommandations aux instances qui les ont nommées.

Gouvernements des P/DA

- 133 Les communautés de Formation initiale d'une Province sont placées sous l'autorité du Supérieur provincial et de son Conseil. (art. 75)
- 134 Il est souhaitable qu'un des membres du Gouvernement de la P/DA s'intéresse tout spécialement aux matières qui concernent la Formation initiale.
- 135 Le Supérieur de la P/DA ou du District provincial (cf. art. 94) visite les maisons de formation et rencontre chaque candidat ou jeune confrère au moins une fois par an. Il veille à ce que les confrères s'intéressent à nos candidats ou jeunes en formation et fait appel à leur collaboration pour le travail de formation.
- 136 Le Supérieur de la P/DA veille à ce que l'autorité des formateurs ne soit pas sapée par des interventions inopportunes des confrères.

- 137 Le Supérieur provincial et son Conseil sont responsables de l'élaboration des programmes de formation initiale. Ces programmes sont conformes aux prescriptions du droit universel et aux Directives générales pour la Formation initiale. (art. 75.2)

Coopération interprovinciale ou régionale

- 138 La formation initiale peut être organisée au niveau interprovincial ou régional. Les Supérieurs majeurs concernés déterminent les modalités de cette coopération. Les communautés interprovinciales ou régionales de formation initiale sont placées sous l'autorité du Supérieur de la Province où elles sont établies et de son Conseil. (art. 76)

- 138 Les Supérieurs provinciaux concernés sont responsables de l'élaboration des programmes de formation initiale interprovinciale ou régionale. Ils observent ce qui est stipulé au sujet des programmes provinciaux. Ils délèguent au Supérieur de la Province où est établie la communauté de formation leur autorité sur les étudiants qui appartiennent à leur Province. (art. 76.1)

Gouvernement général

- 140 Le Supérieur général et son Conseil sont responsables de l'orientation générale, de la coordination et de la supervision de ce qui concerne la formation initiale. (art. 77)

Le Supérieur général, du consentement de son Conseil, approuve les programmes de formation initiale. (art. 77.2)

Politique du personnel et nominations

- 141 Dans sa politique du personnel, la Congrégation donne la priorité à la formation initiale. Le Supérieur général, du consentement de son Conseil, a le pouvoir de faire appel à un confrère en vue d'une tâche dans la formation initiale. (art. 77.3)
- 142 Les Supérieurs des communautés de formation du premier et second cycle, les maîtres des novices ainsi que leurs assistants sont nommés par le Supérieur général, du consentement de son Conseil, après consultation de leur Supérieur provincial respectif. Leur mandat est de trois ans et peut être renouvelé, mais pas au-delà de deux fois.
- 143 Les autres formateurs du premier et second cycle sont nommés par le Supérieur général, du consentement de son Conseil, après consultation de leur Supérieur provincial respectif. Leur mandat est de trois ans et peut être renouvelé.
- 144 Toutes les autres personnes avec une responsabilité dans la Formation initiale sont nommées par le Supérieur de la P/DA, du consentement de son Conseil. Leur mandat est de trois ans et peut être renouvelé.

**Termes en usage
dans la
Formation initiale
cicm**

jeunes en formation

étapes et périodes

prénoviciat

animation vocationnelle
(*animateur vocationnel*)

aspirantat / postulat /
propédeutique
premier cycle d'études

candidats gradués

noviciat

(*maître des novices*)
(*destination
missionnaire*)

postnoviciat

second cycle d'études

(*nomination missionnaire*)

stage

(*coordinateur de stage*)
(*accompagnateur*)

**Terms Used
in CICM
Initial Formation**

Formandi

Stages and Periods

Prenovitiate

Vocation animation
(*Director of Vocations*)

Orientation / Aspirancy /
Postulancy

Undergraduate Program
of Studies

Graduate Postulants

Novitiate

(*Director of Novices*)
(*mission destination*)

Postnovitiate

Graduate Program
of Studies

(*mission assignment*)

Internship

(*Director of Interns*)
(*Supervisor*)